

Question présentée par le député :

M. Michel Baud

Date de dépôt : 30 août 2016

Question écrite urgente

La population a le droit d'être informée : quels sites ont été identifiés aux fins d'accueillir des centres d'hébergement pour requérants d'asile ?

En date du 31 juillet 2016, le dispositif d'asile de l'Hospice général comportait 6647 personnes. Ces requérants d'asile sont répartis sur le territoire de diverses communes dans des centres d'hébergement collectifs ou des abris PCi¹.

Aux dispositifs existants, l'implantation de divers centres d'hébergement est en projet notamment dans les lieux suivants :

- Bois-de-Bay (Satigny) ;
- PC Bellavista (Meyrin) ;
- Aïre (Vernier) ;
- PC Marais et Morillon-Parc (Onex) ;
- Grands-Esserts (Veyrier) ;
- Rigot (Genève) ;
- Belle-Idée (Thônex) ;
- PC Ecole primaire (Corsier).

Outre cette liste non exhaustive d'implantations connues de la population, diverses sources font état de négociations confidentielles entre le Conseil d'Etat et les communes en vue de les inciter à accueillir d'autres dispositifs d'accueil pour requérants d'asile. D'après des médias, certaines communes auraient refusé ces nouvelles implantations sur leur territoire (Cologny,

¹ <http://www.hospicegeneral.ch/prestations/requerants-dasile/tableau-de-lhebergement-de-lasile-par-commune.html>

Versoix, Pregny-Chambésy, Thônex et le Grand-Saconnex), d'autres auraient accepté (Onex, Meyrin et Chêne-Bougeries) et enfin certaines communes n'auraient pas encore pris leur décision. La population, première concernée dans les communes, ne semble malheureusement pas avoir été informée de l'objet des négociations et des sites retenus qui pourraient prochainement héberger des requérants d'asile.

Inquiets, de nombreux citoyens appellent leurs mairies respectives en vue d'obtenir des informations sur les implantations projetées à proximité de chez eux et se voient objecter un refus de communiquer à ce sujet. Ce déni de démocratie fait craindre à la population des ouvertures en catimini de centres d'hébergement.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Le Conseil d'Etat est-il en mesure de fournir, commune par commune, une liste détaillée des implantations prévues de centres d'hébergement pour requérants d'asile ainsi que leur capacité ?*
- 2) *Quels sites ont été identifiés, commune par commune, comme pouvant accueillir des centres d'hébergement pour requérants d'asile ?*
- 3) *Quelle est la typologie des requérants d'asile sur chacune des implantations projetées (hommes, femmes, mineurs ou familles) ?*
- 4) *Quelles communes ont accepté d'accueillir de nouveaux centres d'hébergement pour requérants d'asile ? Quelles communes ont refusé et quelles communes ont réservé leur décision ?*
- 5) *Quel organe est compétent dans les communes pour consentir à l'implantation d'un centre d'hébergement pour requérants d'asile ?*